

Fait le 02/10/2018

Spécialité : Infirmier, kinésithérapeute, orthophoniste, orthoptiste.

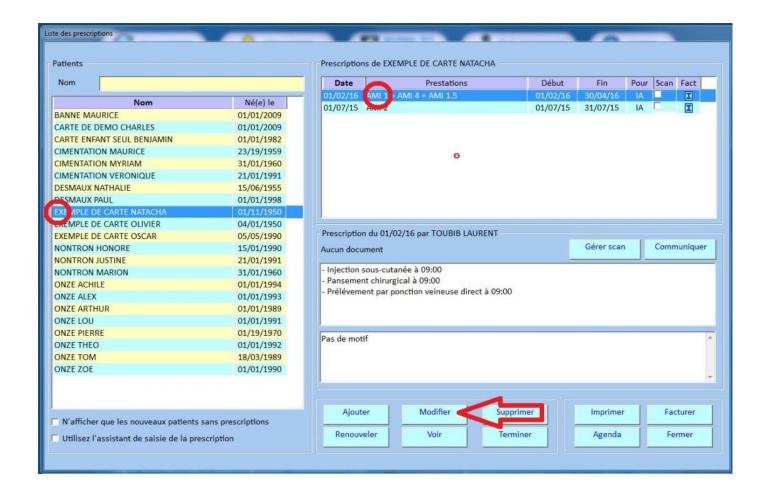
Régénérer une prescription

Si vous souhaitez régénérer les actes d'une prescription, sans modifier son contenu :

Allez dans

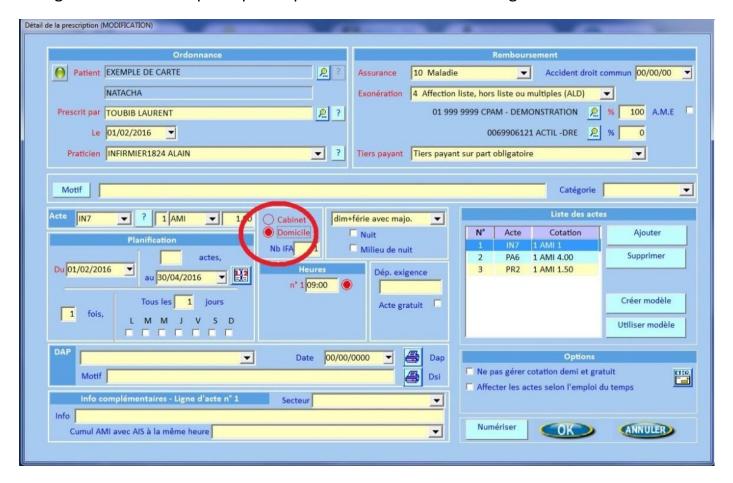


Sélectionnez le patient et la prescription – modifier la prescription



Cliquer sur cabinet puis revenir sur domicile (ou l'inverse si vous réalisez les soins au cabinet)

Le logiciel considèrera que la prescription a été modifiée et va régénérer tous les actes.



Cliquez sur « OK » pour enregistrer la nouvelle prescription.